

CONF/AG(2026)REC1

Recommandation au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
« *Garantir la justice climatique, la protection des populations vulnérables et la cohésion sociale face à l'instabilité énergétique et au désengagement climatique international* »

(Adoptée par l'Assemblée générale le 16 avril 2026)

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe,

Préoccupée par l'intensification des crises planétaires et des conflits armés, notamment en Europe et au Moyen-Orient, dont les répercussions menacent les marchés de l'énergie et la sécurité des approvisionnements, qu'ils soient fossiles ou décarbonés ;

Déplorant l'émergence d'une fracture climatique mondiale, le désengagement de partenaires historiques des traités internationaux et le choix délibéré du carbone qui fragilisent la solidarité internationale, isolant les efforts européens.

Alertant sur le risque imminent de contraction des financements publics dédiés à la transition écologique, sous l'effet conjugué de la priorité accordée aux budgets de défense et de sécurité et du recul brutal des incitations financières (mobilité propre, énergie solaire, rénovation thermique) observé dans de nombreux États membres ;

Considérant l'évolution des engagements internationaux lors des dernières conférences des parties, notamment :

- Le bilan mondial de la COP28 (Dubai) appelant à une transition hors des énergies fossiles ;
- Les débats de la COP29 (Bakou) sur le nouvel objectif de financement climatique ;
- Les ambitions de la COP30 (Belém) visant à placer la justice urbaine et territoriale au cœur de l'action climatique ;

Constatant néanmoins une absence de résultats contraignants suffisants, couplée à une fragilisation des finances publiques, qui menace directement l'exercice des droits humains face à l'urgence environnementale ;

Réaffirmant que l'accès à une énergie abordable, fiable et durable constitue une condition essentielle à l'exercice effectif des droits fondamentaux (Art. 22 et 25 DUDH) ;

S'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (*KlimaSeniorinnen c. Suisse*) et sur les principes de la Convention d'Aarhus ;

Rappelant la Recommandation, adressée par nos ONG aux négociateurs de la COP30, en faveur d'une « *transition énergétique juste, inclusive et fondée sur les droits humains* » ;

Demande instamment aux représentants des États Membres du Conseil de l'Europe de :

I. Porter la justice climatique au rang de droit fondamental

- Réaffirmer l'indissociabilité entre lutte contre le changement climatique et respect des droits humains, en veillant à ce que la transition ne crée pas de nouvelles formes de précarité (santé, logement, emploi).
- Intégrer un principe de non-régression sociale dans toutes les politiques climatiques et énergétiques nationales.
- Considérer la souveraineté énergétique décarbonée comme un outil de protection des citoyens face à l'instrumentalisation géopolitique de l'énergie et à l'instabilité des prix.
- Mobiliser tous les leviers de planification urbaine et territoriale, de même que les solutions environnementales pour renforcer la résilience face au changement climatique

II. Garantir la transparence, la redevabilité et le suivi social

- Instaurer des "Tableaux de bord de la transition juste" publics et détaillant l'utilisation des fonds par territoire pour éviter que l'effort de défense ne se fassent au détriment des engagements climatiques.
- Rendre obligatoire l'évaluation d'impact social de tout projet énergétique, incluant des indicateurs précis tels que le taux de reste à charge réel des ménages et de la précarité énergétique par âge, par revenu et par territoire.
- Déployer des guichets uniques et des médiateurs territoriaux pour garantir un accès effectif aux aides et incitations, en particulier pour les plus vulnérables.

III. Renforcer la démocratie participative et l'action locale (L'esprit "Mutirão")

- Garantir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés locales et soutenir le développement de communautés énergétiques citoyennes.
- Placer l'action locale au cœur des solutions, en reconnaissant que la réussite des objectifs de la COP30 et des ODD dépend de la capacité des territoires à s'approprier la transition.
- Renforcer le soutien aux collectivités territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux d'accompagnement social de la transition.
- Privilégier un accompagnement de proximité, continu et structurant, en étroite collaboration avec les ONG et les services sociaux.

IV. Assurer une protection et une adaptation professionnelle équitable

- Cibler prioritairement les populations isolées, les bas revenus et les aînés dans les 'aides à l'adaptation thermique et à la mobilité.
- Déployer une protection sociale solide et des programmes de reconversion anticipée pour les travailleurs des secteurs exposés (industries fossiles, agriculture), vers des emplois de qualité comparable ou améliorée.

V. Piloter l'adaptabilité technologique et l'équité des coûts

- Alerter sur la fragilité des incitations financières : leur réduction brutale, liée aux contraintes budgétaires, pénalise lourdement les ménages précaires et les citoyens déjà engagés.
- Lever les freins administratifs et réglementaires pour stimuler l'innovation et le déploiement des technologies bas-carbone, pour soutenir la compétitivité des entreprises du secteur et faciliter l'appropriation de cette énergie par les ménages.
- Garantir aux ménages un accès simplifié, direct et abordable aux sources d'énergie décarbonées, en transformant l'innovation en outil d'inclusion.
- Privilégier les technologies les plus abordables, fiables et pérennes pour garantir l'accès universel à l'énergie et s'affranchir de subventions étatiques aléatoires.
- Favoriser les solutions de souveraineté décentralisées (autoconsommation, mobilité solaire) qui réduisent la dépendance aux infrastructures lourdes sujettes aux tensions internationales qui préviennent le risque de nouvelles fractures numériques ou sociales.

La Conférence des OING appelle les Etats Membres à promouvoir un accompagnement social renforcé dans la transition énergétique requiert qu'elle soit juste, participative et transparente. Face aux arbitrages budgétaires complexes et au scepticisme international, le Conseil de l'Europe doit se poser en garant d'un nouveau contrat social où la durabilité climatique assure la dignité pour tous.